

La non-reconnaissance de l'électrosensibilité: une violation des droits de la



*Par Hélène Vadeboncoeur, Ph.D
Chercheure en santé
Rassemblement ÉlectroSensibilité Québec
Écosphère, 13 août 2017*

À une amie et chercheuse

Je dédie cette présentation à Stéphanie Saint-Amant, chercheuse en droits des femmes et amie, décédée à 42 ans le 5 août dernier des suites d'un cancer du sein. Une femme d'exception.

Formation d'une
journée (6 heures)
Coût : 160 \$
(Aussi formule à 198 \$
équivalant à 30 h de crédits)



© Photo Ubique Film

Formation aux professionnel.le.s de la santé et accompagnantes

Stéphanie St-Amant, Ph. D.

Histoire critique des pratiques obstétricales

Approfondissez vos connaissances des pratiques et aiguisiez votre sens critique pour mieux outiller votre clientèle.



« Les connaissances et l'expérience de S. St-Amant en ce qui concerne la santé gynécologique sont incomparables. Il est plus que nécessaire que ce savoir soit transmis. Sa pensée facilite l'analyse de situations particulières pour la prise de décisions compliquées. »

- Martine Delvaux, professeure, UQAM

« Les travaux de S. St-Amant sont précieux car maternité et accouchement y sont abordés d'une manière réflexive neuve et éclairante. À une époque où la surmédicalisation pèse lourdement sur les coûts de santé, mais aussi sur l'autonomie des patients et la qualité de la délivrance des soins, les femmes enceintes et les professionnel.le.s qui les assistent profiteront grandement de la guidance personnalisée que S. St-Amant peut leur offrir. »

- Marc Zaffran (Martin Winckler),
médecin, écrivain (*Le Choeur des femmes*)

stephaniestamant.com

copyright H Vadeboncoeur –
RESQ

Permettre à tous les Québécois d'avoir un accès équitable à des soins de qualité: une exigence morale !

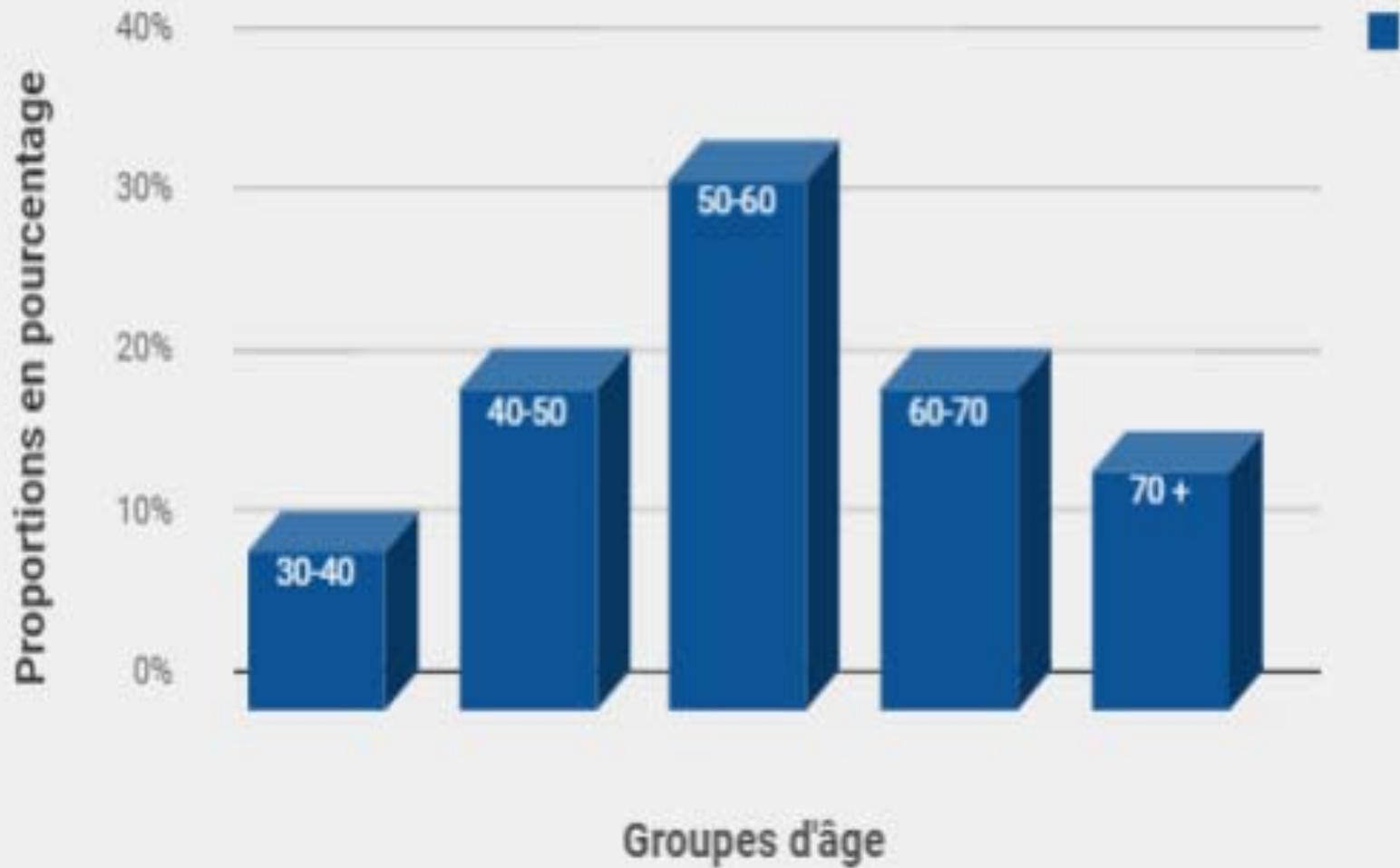
– Titre d'une conférence de **André-Pierre Contandriopoulos**, Prof. émérite, Dépt d'administration de la santé et École de santé publique, Université de Montréal, 2017.

Le Rassemblement ÉlectroSensibilité Québec : fondé le 18 juin 2016

- Association représentant les personnes électrosensibles du Québec
- 1/3 d'hommes, 2/3 femmes électrosensibles
- Toutes les catégories d'âge (adultes) sont représentées:
 - 2 % sont dans la vingtaine
 - 10 % sont dans la trentaine
 - **20 % sont dans la quarantaine**
 - **33 % sont dans la cinquantaine**
 - 20 % sont dans la soixantaine
 - 15 % ont 71 ans et plus

Pourcentage des membres RESQ par groupes d'âge

RESQ 2017





80

PROFESSIONS



Occupations de nos membres EHS:
très variées, de tous les milieux
sociaux.

**Plus des 2/3 ont dû arrêter de
travailler**

- Professionnels de santé/services sociaux
- Scientifiques
- Professionnels en éducation
- Lettres
- Droit
- Électronique
- Télécommunications
- Comptabilité
- Mécanique de véhicules
- Artistes
- Entretien ménager
- Art
- Architecture
- Ressources humaines
- Commerce
- Services d'urgence
- Travail de bureau
- Dessin, graphisme
- Soudure
- Inspection bâtiments
- Conduite d'autobus

État de la reconnaissance de l'EHS

- Appelée à partir des années 60 '**la maladie des micro-ondes**', dont on a peu parlé, l'électrohypersensibilité n'est à peu près pas connue de la population.

www.kompetenzinitiative.net/KIT/KIT/english-brochures

- Depuis la mise sur le marché du cellulaire, la technologie sans fil a trouvé de multiples applications et les rayonnements (radiations) qu'elle émet sont de plus en plus forts, transmis par des **antennes qui se multiplient et envahissent non seulement nos espaces privés mais les lieux publics.**

État de la reconnaissance de l'EHS (2)

- **Certains pays** reconnaissent l'EHS comme un **handicap**: ex. [Suède et autres pays nordiques](#)
- **Des tribunaux** en ont reconnu l'existence en accordant le droit à une indemnisation pour handicap (Ex: la [France](#), [l'Italie pour une tumeur du cerveau](#))
- Ici (Canada, Québec) **les commissions des droits de la personne** reconnaissent les hypersensibilités environnementales comme motif suffisant de défendre leurs droits
- **L'Organisation mondiale de la santé** [en parle, mais minimise cette condition](#)

Source des informations sur la violation des droits des personnes électrosensibles

La plupart des citations insérées dans cette présentation proviennent des réponses à un sondage effectué en juillet 2017 auprès de nos membres (le tiers de nos membres EHS a répondu) sur le diagnostic de l'électrosensibilité et les démarches faites pour faire reconnaître leurs droits. Quelques autres proviennent de courriels envoyés au RESQ par des membres. Tous les noms ont été omis ou changés et quelques précisions enlevées pour respecter l'anonymat.

Ce qu'est l'électrohypersensibilité

- **Une réaction du corps à l'exposition** aux champs électromagnétiques de source artificielle
- **Une manifestation de l'existence d'effets biologiques nocifs de ces rayonnements**, effets ayant fait l'objet de milliers d'études scientifiques
- **Degrés différents** selon les personnes
- **Atteint surtout les systèmes suivants:**
 - Système nerveux
 - Système cutané
 - Système cardiaque
 - Système digestif



copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Manifestations fréquentes de l'EHS

- Maux de tête
- Insomnie
- Fatigue
- Acouphènes
- Étourdissements
- Troubles du rythme cardiaque
- Difficultés de concentration, pertes de mémoire (immédiate)
- Démangeaisons
- Troubles digestifs

L'attitude générale des autorités envers l'EHS

Source: Olga Shean, ex-fonctionnaire OMS, survivante du cancer
et électrosensible



**“Mon agente (services sociaux)
s’esclaffe à l’évocation de mes
problèmes de santé” – Membre du RESQ**

**“C’est bien vrai que nos droits ne
sont pas respectés. C’est souffrant
de ne pas être comprise, respectée,
soignée.”**

Femme, 41–55 ans.

« ... le message de la ministre Wilson-Raybould, qui espère que les Canadiens retiendront deux leçons de cette saga : « d'abord, que **nos droits ne sont pas sujets aux caprices du gouvernement du jour** et ensuite, qu'il y a un important prix à payer lorsque le gouvernement viole les **droits de la personne** » »

Citation du Devoir, 8 et 9 juillet 2017, à propos d'excuses envers Omar Khadr

Les droits de la personne

Les droits dont il va être question dans cette présentation sont reconnus, soit par la **Charte Québécoise des droits et des libertés**, ou, en ce qui concerne le droit à la santé, par **l'OMS**, ou, par **l'ONU** pour le droit au logement.

LE DROIT À LA SANTÉ

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Droit à la santé : l'Organisation mondiale de la santé

Le droit à la santé comprend **l'accès**, en temps utile, à **des soins de santé acceptables**, **d'une qualité satisfaisante** et **d'un coût abordable**.

L'Organisation mondiale de la santé

Le «droit de jouir du meilleur état de santé possible» implique **que soient réunis un ensemble de critères sociaux favorables à l'état de santé** de tous, notamment

- **la disponibilité de services de santé,**
- **des conditions de travail sans risque,**
- **des logements appropriés**
- **l'éducation**
- **et des aliments nutritifs.**

Source des citations de l'OMS dans ces diapositives:

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs323/fr/>



©www.ClipartsFree.de

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Un (faux) diagnostic fréquent...

“Quand je me suis adressé à la Santé publique, ils m’ont traité de malade mental et m’ont dit que j’avais besoin de soins”

Membre du RESQ, 41–50 ans, exposition professionnelle aux radiofréquences.

“Impossible de faire des démarches sans être taxée de maladie psychologique ou mentale”.

Femme, + 55 ans, à la maison

Quand un médecin ne va *pas* consulter pour *son* électrosensibilité...

“Je ne suis pas allée consulter. Les médecins que je consulte pour le syndrome de fatigue chronique – que j’ai aussi – ont encore de la difficulté à comprendre ce que c’est, et que ce n’est pas psychosomatique. Ils n’ont pas d’intérêt envers l’électrosensibilité non plus. C’est encore l’abandon.”

– Femme, médecin électrosensible, + 55 ans



copyright H Vadeboncoeur - RESQ

Quand un pédiatre change d'avis... et que des enfants se retrouvent sans soins médicaux

- « J'ai eu rendez-vous cet après-midi avec Dr W, pédiatre de mon enfant et je lui ai aussi remis la lettre du médecin l'ayant diagnostiqué.
- Il a démontré beaucoup d'intérêt à faire venir le protocole de traitement de médecins traitant l'EHS et de les appliquer à mon enfant. »

Quelque temps après, ce pédiatre revient en lui disant qu'il ne peut dorénavant traiter son enfant, qui se retrouve alors sans... pédiatre. Car entretemps, ce pédiatre a consulté un médecin spécialiste qui l'a en quelque sorte 'découragé' de poursuivre ses démarches.

Électrosensibilité et la non-reconnaissance du diagnostic: une violation du droit à la santé

La question du diagnostic de l'électrosensibilité est un TRÈS GROS problème au Québec. Notre sondage, effectué en juillet 2017, montre que **presque tous ont consulté un médecin**, avec, le plus souvent, les résultats suivants:

- “c’est dans votre tête” (consultez un psychologue, un psychiatre)
- “ce n’est pas prouvé”, “c’est controversé”, “je ne m’y connais pas”
- “peut-être que oui, mais ce diagnostic n’existe pas au Québec”

Le diagnostic de l'EHS : ailleurs, oui

Au moins la moitié des EHS ayant répondu à notre sondage se retrouvent sans diagnostic. Certains décident... d'aller en Ontario (ou aux États-Unis) pour avoir un diagnostic et des traitements, notamment dans les cliniques de santé environnementale du système public. Ce qui implique, entre autres, des coûts et du temps.

Parmi ceux ayant obtenu un diagnostic d'EHS d'un médecin québécois, quelques-uns n'ont pu obtenir de lettre à ce sujet de sa part.



copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Le diagnostic de l'EHS, au Québec

Au Québec, les médecins qui diagnostiquent l'EHS sont très rares. Deux médecins seulement le font, **1 au public et 1 au privé** (un 3e est parti en 2017 exercer la médecine environnementale... en Ontario, la clinique de médecine intégrative où il pratiquait ayant fermé, après une trentaine d'années d'existence)

Pourquoi certaines personnes n'arrivent pas à avoir de diagnostic ?

Le traitement

Pourquoi certains EHS ayant reçu et diagnostic et lettre le confirmant, n'ont-ils *pas* eu de proposition de traitements, en tout cas rien d'autre de suggéré qu'un programme de neuroplasticité ?

À la recherche d'un traitement

« J'ai acheté l'étude du Docteur Belpomme et demandé à l'un des médecins spécialistes d'utiliser les mêmes protocoles afin d'objectiver ma condition d'électrosensibilité , sa réponse fut que **dans le monde médical ça ne faisait pas consensus et qu'en vertu de l'état actuel de la médecine au Québec il ne pourrait effectuer les tests** tel qu'utilisés dans l'étude du Dr Belpomme seulement dans le cadre d'une étude, actuellement inexistante. Lors de la 1ère rencontre avec ce dernier médecin, j'ai demandé existe-t-il un endroit où la médecine est en mesure de diagnostiquer cette condition d'électrosensibilité, il m'a répondu oui « quelque part aux États-Unis »

Pierre (nom fictif), ex-mécanicien, + 55 ans

Des médecins n'osant pas se prononcer ?

- « Les trois médecins spécialistes de la médecine du travail, de environnement et holistique consultés n'ont pas accès à l'information nécessaire pour émettre un franc diagnostic au risque de de commettre une faute médicale, car ce diagnostic est inexistant selon eux. Mais tous les trois sont d'avis que mes symptômes sont compatibles avec l'électrosensibilité et que je présente un syndrome d'intolérance aux produits chimiques »

Pierre (nom fictif), ex-mécanicien, + 55 ans

Autres droits bafoués

LE DROIT À L'INTÉGRITÉ ET À LA LIBERTÉ DE SA PERSONNE (Art. 1, Charte qc)

- Certains ont été **interpellés par la police** sur la rue ou dans leur voiture (souvent car portaient un vêtement protecteur) **et emmenés... en psychiatrie** à l'hôpital le plus proche
- Parmi eux, certains ont eu un diagnostic psychiatrique (ex: **délire** parce qu'ils parlaient des effets des ondes), ont été internés ou ont dû prendre des médicaments (ex: **psychotropes**) *contre leur gré*



copyright H Vadeboncoeur – RESQ

A propos de Mathieu (nom fictif)

–

internement abusif

- « À la demande de M.M, ceci est pour vous informer qu'actuellement il est retenu contre son gré au département de psychiatrie de l'hôpital de Z. Il refuse la médication, mais son médecin traitant (psychiatre) entend l'y contraindre en obtenant l'autorisation du tribunal... Les hôpitaux n'adaptent pas l'environnement aux nécessités des EHS. »

Un employé de Santé Canada m'offre une piste pour trouver des réponses... Pierre (nom fictif), ex-mécanicien (3)

Dans les semaines suivantes, mes recherches de santé m'ont conduit à Santé Canada. Après un entretien téléphonique d'environ 1 heure, mon répondant m'a invité à consulter le rapport *Le point de vue médical sur l'hypersensibilité environnementale*, rédigé par Margaret E. Sears (M.Ing., Ph.D.) en mai 2007 pour la Commission des droits de la personne. C'est (là)...7 que j'y ai découvert la source de mes problèmes : les champs électromagnétiques.

Faire valoir ses droits – Pierre (nom fictif), ex-mécanicien (2)

« Suite à ma plainte remise au commissaire aux plaintes, qui n'a vu aucun problème lors de cet internement en milieu psychiatrique j'ai remis cette réponse au Protecteur du citoyen, lequel a émis 5 recommandations à l'hôpital en regard de droits bafoués lors de cet internement illégal de 9 jours. »

Pas d'aide, et... un faux diagnostic

- « J'étais toujours engourdi mentalement et j'avais de la difficulté à marcher, à me concentrer. Payer un compte était devenu un enfer... Le médecin m'ayant diagnostiqué avait ordonné qu'on me trouve un endroit salubre sans ondes etc... mais les services sociaux m'ont fait arrêter en me donnant un faux diagnostic »

Mathieu (nom fictif), ex-entrepreneur et artiste

Le droit au secours (Art. 2), ignoré

- Certains de nos membres se retrouvent dans une **situation de détresse**, et les services de santé et sociaux ne répondent *pas* adéquatement à leur(s) demande(s)

Ex.: une personne, anciennement préposée, devenue bénéficiaire de l'aide sociale car EHS (diagnostic et lettre d'un médecin qc), a été **mise dans un logement avec lignes de haute tension à une centaine de pieds de là**. ses appels répétés, depuis des mois, pour qu'elle soit transférée ailleurs ne donnent rien, malgré notre intervention et celle du médecin l'ayant diagnostiquée EHS

Le droit au secours (Art.2), ignoré(2)

Depuis 3 ans je fais des demandes pour voir de l'aide des services sociaux, sans résultat... Je n'ai rien comme services, je suis toujours seule à souffrir sans que personne ne voie l'urgence de ma situation... Zéro aide des médecins (non plus). La travailleuse sociale ne me parle pas.

Personne de 41-55 ans, ex-préposée aux bénéficiaires.

Electrosensible, ex-préposé et incapable de travailler (demeurait au-dessus de 18 compteurs intelligents) s'est vue relogé... tout près de lignes à haute tension;



copyright H Vadeboncoeur - RESQ

LE DROIT A UN LOGEMENT CONVENABLE

(ONU HABITAT) : ... vise à garantir que tout le monde dispose d'un lieu sûr où vivre en paix et dans la dignité, y compris les personnes qui ne sont pas propriétaires

Lettre du RESQ au député de Mathieu (nom fictif)

- *« Monsieur X, citoyen de votre circonscription, est sur le point de recevoir, par huissier, un avis d'éviction de sa résidence émise par la banque. Il aura alors 5 jours pour quitter. Ce qui rend cet événement insoutenable et hors de l'ordinaire est que monsieur X est électrosensible, diagnostic à l'appui par le Dr Y, (médecin québécois du système public). Les personnes électrosensibles ont énormément de difficultés à se loger considérant l'omniprésence des sources d'émission d'ondes électromagnétiques dans nos environnements »*

Le droit au logement (ONU)

- Parmi nos membres, on compte plusieurs personnes **“en quête de domicile fixe”**, c’est-à-dire qui **vivent dans leur voiture, ou dans une tente, ou qui se promènent de lieu en lieu** pour éviter le plus possible l’exposition aux rayonnements les rendant malades. C’est ce qu’a [fait une juge allemande en 2012](#).
- **D’autres sont obligés**, faute de moyens financiers, ou faute de trouver un logement non pollué **de demeurer dans un logis non adapté à leur situation**, avec toutes les conséquences que cela entraîne
- **Alors qu’il existe des refuges pour itinérants, rien de tel n’existe pour les personnes électrosensibles**

Dormir dans son auto ou... dans une tente



Demande à la Solidarité sociale

“J’ai fourni un rapport d’évaluation psychiatrique qui conclut que je ne relève pas de leur compétence et me reconduit à mon médecin de famille. (Puis) dépôt d’un second rapport médical, produit par mon md de famille qui appuie le diagnostic d’EHS fait par un spécialiste.

Cinq mois après, on m’informe que le rapport ne figure pas à mon dossier, n’a jamais été traité. Emploi Québec semble l’avoir égaré...” et le CLSC me conseille de m’adresser au Protecteur du citoyen.

– Membre RESQ, 41–55 ans



www.shutterstock.com · 423374770

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Demande d'accommodement au bureau de l'aide juridique

- “J’ai demandé si l’entretien peut se faire par téléphone au lieu de me rendre sur place. *Réponse: le premier rendez-vous doit se faire en personne et sur place.* J’ai donc attendu plus de 2 heures entre les cellulaires des clients, avec le Wi-Fi du bâtiment et le parfum pour voir l’avocate 3 minutes”
- Membre du RESQ, EHS et chimico-sensible

Le droit au travail

Le droit à des conditions de travail justes et raisonnables *respectant la santé, la sécurité et l'intégrité physique de la personne* (Charte qc, Art. 48)

Étudier pour pouvoir travailler

- « Été 2016, me croyant assez en forme, je retourne sur les bancs d'école, pour suivre un cours de perfectionnement fourni par le cégep pour rafraichir mes cours en dessin industriel 3d suivi entre 2008 et 2010, espérant ainsi (pouvoir retravailler)... je m'inscris en expliquant ma situation au professeur lui demandant s'il serait possible avant le début de chaque cours de demander de mettre en mode avion (les cellulaires)... Je perçois son malaise... Alors, dès les premiers cours je distribue des dépliants informatifs. Les mesures (des radiofréquences) demeurent assez stables, et ce n'est souvent qu'aux pauses et aux dernières minutes du cours que l'activité cellulaire se fait rapidement sentir. « J'ai dû parfois m'absenter. »
 - Membre du RESQ, ex-mécanicien, + 55 ans



copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Diminution forcée du temps de travail

- “J’ai eu 3 arrêts de travail de plusieurs semaines, avant que je réalise que j’étais EHS. Puis, après, mon employeur ayant accepté de faire des accommodements, j’ai ensuite travaillé à 3 jours par semaine. Je prends quatre semaines de vacances dispersées dans l’année *afin de pouvoir récupérer*”
- Femme, 41–55 ans, assistante à l’administration.

Et l'assurance-salaire ?

J'ai fait, en vain, des démarches pour être indemnisée (assurance-salaire). J'ai dû démissionner car pas de possibilité d'avoir des accommodements. ***Après avoir fait plusieurs démarches pour défendre mes droits, j'ai arrêté, car je n'avais plus d'énergie pour le faire, ni les moyens financiers.***

- Femme, 41-55 ans, ex-secrétaire réceptionniste.

Devoir obtenir un diagnostic en Ontario... pour être indemnisé par les assurances...

- “les avocats de mon syndicat vont faire une demande en arbitrage dès que j’irai consulter un médecin diagnostiquant l’électrosensibilité en Ontario...”



www.shutterstock.com · 438214615

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Retraite forcée

- Travaillant à temps partiel sur l'entretien d'une flotte de camions lourds, **j'ai demandé au propriétaire d'exclure les cellulaires, dans cet environnement de travail.** Dû à ma condition. Ce qui ne fut pas facile entre autres avec les chauffeurs de ces camions avec qui je devais converser et quelquefois travailler. Mais perte de concentration, de mémoire immédiate et autres **symptômes s'accumulaient.** A chaque fois que je quittais le garage la tête me serrait comme prise dans un étau, puis ça diminuait à la sortie de la ville. Le lendemain maux de tête et fatigue intense nécessitaient de longues heures de repos. Alors j'ai fait le choix **d'arrêter de m'exposer et de travailler dans ce contexte.**
- Pierre (nom fictif), ex-mécanicien, + 55 ans



www.shutterstock.com · 255135676

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Refus d'accommodement pour une formation – service d'incendie

Un pompier EHS a demandé qu'on éteigne cellulaires et Wi-Fi durant une formation. Ce qui lui fut refusé.

Le refus de Statistiques Canada d'accommoder une contractuelle

En 2016, j'ai voulu travailler pour le recensement. Alors que Statistiques Canada a une politique sans parfum (accommodement envers les personnes *chimicosensibles*), on a refusé d'accommoder ma condition d'électrosensible.

– Membre, 41–50 ans.

Le refus... d'un SPA d'accommoder une employée... un lieu voué à la santé et au bien-être ?

Mon employeur (un SPA) a refusé de faire les accommodements dont j'avais besoin.

– Femme, massothérapeute, 41–55 ans, déménagée à la campagne; elle a dû se refaire une clientèle, et travaille chez elle



www.shutterstock.com · 525987883

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Le droit au travail et ses violations

- Lorsque l'électrosensibilité se manifeste dans la période où on travaille habituellement (à partir de 18 ans ou jeune vingtaine jusqu'à 65 ans), il devient très difficile, pour plusieurs, de continuer à travailler:
 - **Lieux de travail avec technologie sans fil**
 - **Refus des employeurs d'accommoder leur employé EHS**
 - **État de santé précaire** ne permettant pas de travailler

Mathieu (nom fictif) perd son commerce,
puis sa maison, et se retrouve... sur l'aide
sociale

- « En 2016, j'ai finalement eu un **diagnostic d'hypersensibilité environnementale aux champs électromagnétiques, aux produits chimiques et aux moisissures.** (Jusqu'à là), les médecins me bourraient de médicaments et niaient mes symptômes... J'ai arrêté TOUS LES MÉDICAMENTS et j'ai eu la lucidité nécessaire pour comprendre que c'était mon cellulaire et le Wi-Fi qui me rendaient malade... »



www.shutterstock.com · 66587677

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Mathieu (nom fictif): Perdre son revenu, puis des conditions de vie décentes et sécuritaires, puis...sa maison,

- « Mon état a fait en sorte que je n'étais pas capable de gérer mon commerce alors la ville a décidé de mettre fin au bail me privant de vendre le commerce comme prévu ... En plus, le gouvernement a saisi mes économies... j'ai perdu 6 années de travail....
- Ils m'ont laissé sans service ni aide passer l'hiver avec mon solage brisé alors qu'il faisait 8 degrés dans mon salon et ont carrément fermé mon dossier au lieu de suivre les recommandations du médecin. »
- Maintenant, puisque je suis sans revenu et non indemnisé car non reconnu... La banque a décidé de me mettre dehors de ma maison en plein milieu de l'hiver... » Mathieu (nom fictif)

Plusieurs personnes et organismes ayant soutenu cette personne, dont le RESQ, ont réussi à obtenir que la banque attende au... 21 mars, jour officiel du printemps, pour l'évincer de sa maison. Il s'est retrouvé... dans son camp de chasse non chauffé à un km de la route, sans aucune commodité.

Le droit à sauvegarde de sa dignité (Art.4, Charte qc)

- Plusieurs de nos membres rapportent qu'**on s'est moqué d'eux** – services de santé ou sociaux – parce qu'ils sont électrosensibles
- **Des médias** n'ont pas fait exception, par exemple dans le traitement d'entrevues avec des EHS, les lieux où elles avaient lieu, etc.
- **Se retrouver sans moyens financiers, sans logement adéquat, sans travail ni revenus, porte atteinte à la dignité d'un être humain**



**Le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens [Charte qc, art. 6] ;
Le droit à l'inviolabilité de sa demeure [Charte qc, art.7 et 8]**

On peut sérieusement se demander si les droits à la jouissance paisible... et à l'inviolabilité de sa demeure sont respectés lorsque les rayonnements des antennes des autres logements et des environs y pénètrent... sans qu'on puisse rien y faire

- Wi-Fi des voisins (autres étages, de chaque côté),
- émissions des compteurs émettant des radiofréquences,
- émissions de toutes les autres antennes (pour la télévision sans fil, les routeurs des c.i., pour les cellulaires, etc.



www.shutterstock.com · 261036152

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Le droit de l'enfant à la protection, à la sécurité ... le droit à l'instruction (Art. 39 et 40, Charte qc)



Des enfants/jeunes rejetés par le système scolaire

- Au Québec, **des enfants de nos membres, rendus malades par la présence de routeurs Wi-Fi, et des émissions des cellulaires** des adultes ou des jeunes les environnent, sont retirés de l'école, car la commission scolaire refuse de les accommoder en diminuant le niveau de radiofréquences dans l'établissement fréquenté par l'enfant ou le jeune.
- Parfois, on accepte de leur fournir, un certain temps, un **enseignant à domicile** (ce qui entraîne des coûts).
- Il demeure que **l'isolement** qui **s'ensuit** pour le jeune est inacceptable.
- Et que l'absence d'instruction avant 16 ans est contraire à la loi.



www.shutterstock.com · 398042842

copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Parent d'enfant électrosensible

« Mon enfant n'est plus capable d'aller à l'école car le Wi-Fi lui cause de la tachycardie et autres problèmes de santé (confusion, problèmes de sommeil etc.) – voir lettre du médecin qui l'a diagnostiqué. »

Extrait de la lettre du médecin

(même enfant que dans la diapo précédente)

- **Cet adolescent souffre d'un syndrome d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques qui est apparu à l'automne ----. Cette maladie lui cause plusieurs malaises importants, dont de l'arythmie cardiaque, des troubles du sommeil et de l'humeur, des problèmes de mémoire et de concentration, des acouphènes, des maux de tête et des troubles de vision qui ont pour effet de nuire significativement à son apprentissage scolaire. Ses symptômes peuvent être déclenchés par l'exposition à toutes sources courantes de champs électromagnétiques (CEM**
- **... je recommande minimalement que sa classe soit exempte de Wi-Fi, téléphone cellulaire et de iPads**



© Can Stock Photo - csp13038041

copyright H Vadeboncoeur - RESQ

Non, même chez les moins de 18 ans, l'électrosensibilité n'est pas 'dans la tête'

- « le mandat du pédopsychiatre était d'évaluer si l'électrosensibilité de mon enfant pouvait être causée par une condition psychiatrique sous-jacente non diagnostiquée (selon le protocole du Collège des médecins).
- Réponse : « Non, aucune condition psychiatrique »
- Parent d'un adolescent électrosensible

Les personnes électrosensibles, à risque de suicide

Au RESQ, nous sommes témoins que des jeunes EHS – et des moins jeunes – se retrouvent dans une situation extrêmement difficile à vivre, sur plusieurs plans (santé, éducation, logement, travail, vie sociale) et de nos membres ont connu des EHS s'étant enlevé la vie. Nous avons aussi été témoins de personnes qui en parlent. En Angleterre, une jeune fille de 15 ans s'est ainsi enlevé la vie en 2015, car elle était devenue électrosensible.



copyright H Vadeboncoeur – RESQ

Et les commissions scolaires ?

J'ai fait des démarches auprès de deux commissions scolaires qui voulaient installer le Wi-Fi dans les écoles. On m'a dit que c'était à moi de trouver des solutions...

Le droit à l'information (Charte qc, art. 45)

- Le droit à l'information est constamment violé, dans notre société, en ce qui concerne la technologie sans fil.
- Les appareils qui y sont reliés, et les équipements qui permettent la transmission des données, N'ONT JAMAIS ÉTÉ ÉVALUÉS quant à leurs impacts possibles sur la santé AVANT D'ÊTRE MIS SUR LE MARCHÉ OU INSTALLÉS.
- Sauf en ce qui concerne, pour les cellulaires par exemple, leurs effets thermiques (capacité de brûler la peau lors de l'utilisation).
- Et la population, ainsi que les travailleurs, ignorent cet état de fait.

Le droit à l'information (2) (Charte qc, art. 45)

- **Depuis le début des années 2000, des citoyens, médecins ou scientifiques tentent d'alerter sur l'impact possible de la technologie sans fil sur la santé.** Or les autorités ne jouent absolument pas le rôle qu'elles devraient jouer en ce qui concerne l'information à la population et aux travailleurs, sur les précautions à prendre pour minimiser l'exposition aux sources de champs électromagnétiques.
- **Nos membres qui ont réalisé qu'ils étaient devenus électrosensibles sont scandalisés de n'avoir jamais été informés par les autorités à ce sujet.**

Le droit à une aide financière et sociale (Charte qc, Art. 46)

- **La plupart de nos membres doivent arrêter de travailler, parce qu'ils sont trop atteints pour le faire, ou que des employeurs ne veulent rien changer** relativement à la pollution électromagnétique **sur les lieux de travail**. Certains réussissent à travailler de la maison (souvent à temps partiel), mais **plusieurs doivent demander, à un certain moment, de l'aide sociale, car ils se retrouvent sans revenus**.
- Parfois, leur demande d'aide sociale est acceptée, mais, même s'ils ont un avis de médecin à ce sujet, **certain n'arrivent pas à avoir le montant destiné aux personnes incapables de travailler**.

Le droit de vivre dans un environnement sain (Charte qc, Art. 46.1)

- **Ce droit, qui était le thème de la Soirée des sages à Écosphère (12 août 2017), est non respecté dans notre société, en ce qui concerne la pollution électromagnétique en forte croissance.**
- Parmi nos membres, plusieurs ont dû déménager à la campagne, et certains se retirer même dans le fond des bois, pour échapper aux sources de pollution électromagnétique. D'autres sont devenus itinérants, pendant une période variable.

C'est dans un camp de chasse que s'est réfugié à la fin de l'hiver Mathieu (nom fictif) évincé de sa maison pour défaut de paiement, après être devenu incapable de travailler. Camp non isolée sans électricité, sans eau et à un km du chemin.
QUE FERA-T-IL CET HIVER ?



L'itinérance d'une scientifique électrosensible

L'histoire que je vous raconte, de cette scientifique électrosensible, se trouve sur le site web du Rassemblement ÉlectroSensibilité Québec, à la page Témoignages :

[L'électrosensibilité – une expérience récente, qui perturbe beaucoup ma vie.](#)

L'itinérance d'une EHS scientifique (2)

« Pendant tous ces bouleversements, j'ai essayé maintenir ma vie professionnelle. Grâce à l'Internet, j'ai réussi à rester en contact et active. Mais maintenant les avions autorisent le Wi-Fi, qu'on retrouve aussi partout, dans les hôtels, les bibliothèques, et les universités, je ne sais pas comment on peut poursuivre une carrière académique internationale dans ces conditions. Il est difficile, probablement impossible, de continuer comme chercheuse sans-abri. »

- Claire (nom fictif), 61-70 ans

Accommodements envers une électrosensible: une exception...

- “Mon CLSC a accepté qu’un travailleur social vienne chez moi pour évaluer ma demande puisque je ne peux y aller (trop de radiofréquences).”
- Mon IGA me permet de payer mes livraisons d’épicerie par chèque. Parce que je ne peux aller au guichet pour retirer de l’argent.
- L’employé d’HQ accepte de lire mon compteur non communicant sans l’appareil ou en mode avion (mon compteur est dans la maison). Et il transmet l’information *après* être sorti de chez moi...”
 - Femme, + 55 ans, ex-informaticienne

Les électrosensibles défendent-ils leurs droits ?

- Certains, oui, mais pas tous
- Tous ne savent pas nécessairement qu'ils ont des droits
- Ils n'ont pas nécessairement l'énergie pour se battre, étant donné qu'ils sont aux prises non seulement avec des situations décrites, mais aussi parce que certains symptômes peuvent être très handicapants, et même inquiétants

Que font ceux qui se défendent ?

- S'ils sont syndiqués, ils en informent **leur syndicat**, qui doit défendre ses membres
- Autrement, ils tentent d'obtenir des accommodements auprès de **leur employeur** ou des **indemnisations** auprès de la CESSST (ex-CSST)
- Les parents d'enfants EHS communiquent avec leur **commission scolaire**, et, en dernier recours, avec le **Protecteur de l'élève**
- Ils s'adressent à des **organismes de défense des droits** : le **RAPLIQ**, l'**A-droit**, la **Commission des droits de la personne**, le **Protecteur du citoyen**
- Ils s'adressent au **RESQ**

Toutes ces démarches prennent du temps, de l'énergie, et **les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous**, étant donné la méconnaissance dans la société de ce qu'est l'EHS et le déni des autorités.

Conclusion

Les personnes électrosensibles voient leurs droits fondamentaux bafoués dans notre société. Pourtant, la source de leurs problèmes de santé, la pollution électromagnétique est bien réelle. Et elle affectera de plus en plus de gens. **Il s'agit d'un sérieux problème dont doivent se préoccuper les autorités chargées de protéger les populations.**

Conclusion (2)

- **La pollution par le bruit n'a pas de frontières.**
- **La pollution de l'air non plus.**
- **Les autorités renseignent la population à ce sujet.**
- **De plus, des lois existent pour protéger la population contre le bruit excessif, contre la pollution de l'air (ex: fumée de la cigarette). Ou pour les restreindre:**
 - Le bruit, dans la ville de Sherbrooke, doit cesser à 10 heures du soir
 - Au Québec, on ne peut fumer dans un périmètre de 9 mètres d'un édifice public.

Cela prendra combien de temps pour qu'on informe et agisse relativement à la pollution électromagnétique ? Quelle crise attend notre société si on continue à se mettre la tête dans le sable ?



- Site web :
www.electrosensibilitequebec.com
- **Page Facebook:** Rassemblement
ÉlectroSensibilité Québec RESQ
- Adresse courriel :
electrosensibilitequebec@gmail.com
- Boîte vocale : 819 686-2852